

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2018
COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Christine ROME.

Absents excusés : Guillaume VOISIN (pouvoir à Richard FENIET)

Absents : Romain PASSERAT, Denis RIDEZ

1 – Nouveaux logements communaux

Le Conseil municipal désigne les locataires des logements communaux :

- Mme Camille MARION au 1^{er} étage de l'immeuble 7 rue de Nevy
- Mme Elsa ANDRIEUX et Mr Nicolas DALOZ au 2^{ème} étage de l'immeuble 7 rue de Nevy
- Mr Jordan FAMELART et Mme Pauline CHOUX au 2^{ème} étage de l'immeuble La Fontaine

2 - Avenants

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer trois avenants dans le cadre de la réhabilitation des deux logements :

- l'un avec l'entreprise GCBAT suite à une diminution du montant du marché de travaux à hauteur de 860,00 € HT.
- l'un avec l'entreprise PRIMATESTA suite à une diminution du montant du marché de travaux à hauteur de 185,11 € HT.
- l'un avec l'entreprise BISONLINE DE PEINTURE suite à une diminution du montant du marché de travaux à hauteur de 900,10 € HT.

3 – Modification de postes d'agents communaux

Suite à la modification d'un poste intercommunal avec la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et à la suppression du mercredi matin travaillé à l'école, le Conseil municipal décide de réorganiser l'entretien des locaux scolaires de la façon suivante :

- création d'un poste de titulaire à raison de 5 heures hebdomadaires annualisées pour le ménage de l'école le mercredi pour aboutir à 35 heures hebdomadaires en ajoutant les heures de la CCBHS, en remplacement d'un poste de 13 heures hebdomadaires annualisées.
- création d'un poste de non titulaire à raison de 6,5 heures hebdomadaires annualisées pour le ménage de l'école le samedi et les vacances scolaires, en remplacement d'un poste de 4,5 heures hebdomadaires annualisées.
- les 2 heures de ménage de l'école du lundi soir et du jeudi soir seront confiées à un agent de la commune au mois de septembre avant de trouver une solution définitive à partir du mois d'octobre.

4 – Convention RASED

La Commune de Bletterans soumet à Monsieur le Maire une convention pour participer aux charges du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté dont dépend l'école de Voiteur. Le Conseil Municipal souhaiterait obtenir des précisions sur le calcul de la somme avant de signer la convention.

5 – Avance de trésorerie

Les recettes attendues dans le budget local logements sociaux n'ayant pas encore été reçues et le montant des dépenses engagées dans ce budget autonome, le Conseil municipal décide d'une avance remboursable d'ici le 31 mars 2019 d'un montant de 100 000 € du budget général au budget logements sociaux, en attendant le versement des subventions dans ce dernier.

6 – Approvisionnement de la copropriété La Fontaine

Le Conseil municipal décide de verser une contribution de 3 000 € afin d'alimenter le compte courant de la copropriété La Fontaine. Cette contribution communale sera complétée par celle du Crédit Agricole en proportion de la part de chacun dans la copropriété, et a pour objet principal le paiement de l'assurance de l'immeuble.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MUNICIPALITE DE VOITEUR' around the top edge and '39210 (JURA)' around the bottom edge. In the center of the stamp is a small emblem featuring a figure holding a staff, likely a saint or a local historical figure. The signature is written in a cursive style and appears to be 'Paul'.